



CE DO NC
Bulletin des Elu-es - N° 69
Juin 2013



Déclaration préalable de la délégation SUD

Nous avons tous appris la mise en examen de Stéphane Richard suite à une audition de 48 heures. Le placement sous ce statut n'est pas en rapport avec Orange, en tout cas c'est le message que l'entreprise a tenté de faire passer. Les transferts incessants entre le monde politique et le monde de l'entreprise posent la question de l'indépendance et trouvent ici leurs limites. Sans remettre en cause la présomption d'innocence, le motif de la mise en examen pour « escroquerie en bande organisée » est suffisamment grave pour que des dispositions soient prises. Faudra-t-il faire intervenir le pôle enquête pour éclaircir la situation ? Nous aimerions qu'un salarié Lambda de notre DO bénéficie du même soutien de la part de notre direction dans l'éventualité d'une procédure disciplinaire pour faute. Nos collègues de travail sont plus souvent



suspendus sans attendre de savoir s'ils sont innocents ou coupables. Le conseil d'administration d'Orange-France Télécom vient donc de redonner sa confiance à Sté-

phane Richard à l'exception d'un vote contre et d'une abstention. Cette confiance reste tout de même limitée par la mise en place d'une surveillance, ce n'est pas encore un bracelet électronique alors que nous avons déjà nos boîtiers... L'élue SUD a voté contre cette demande pour plusieurs raisons.

- La mise en examen pour un motif grave met en cause le crédit des salariés dans leurs relations avec les clients dans un contexte de concurrence acharnée. Elle met en cause le crédit de l'équipe dirigeante en interne dans ses relations au personnel, y compris en matière de discipline, dans ses relations extérieures pour la réalisation d'opérations financières, ses intentions en matière de prévention de la corruption, et ce en dépit de la présomption d'innocence.

- Le climat général sur les affaires mêlant les lieux de pouvoirs, s'il n'est pas pris au sérieux, constitue une banalisation grave de tels événements. La décision de l'État de ne réagir que comme actionnaire tourne volontairement le dos à cette préoccupation.

- Stéphane Richard est arrivé à la tête de l'entreprise sous mandat de l'État pour résoudre la crise sociale de l'entreprise et dans un contexte de forte mobilisation du personnel. Il n'est pas un homme providentiel, et il n'est pas seul. D'autres solutions auraient pu être trouvées dans une volonté de continuité pour ceux qui la souhaitait.

En ce qui concerne la fédération SUD, les échéances sont devant nous : La question des dividendes et des investissements, de l'emploi et des salaires, de la stratégie de l'entre-

prise demeurent posées. La confiance accordée par le conseil d'administration ne règle pas ces questions de fond.

Information Trimestrielle à l'emploi (ITE) T1-2013

Fin mars, les effectifs en activité sur la DO NC sont de 4608 salariés dont 4587 CDI et 21 CDD (en baisse de -27 par rapport au mois de décembre. Toujours la même explication : à l'AD on a besoin de monde pour les fêtes de fin d'année. L'insertion professionnelle : 299 salariés dont 242 apprentis et 57 contrats de professionnalisation stabilité vs décembre 2012. L'entreprise constate une baisse du nombre de congés longue maladie et de l'absentéisme. Pour info, notre DO est celle qui en compte le moins sur le territoire (info à confirmer). Répartition des âges H-F des CDI: 4587 personnes. Âge moyen 50,92 ans dont 1595 Femmes : 50,28 ans / 2992 Hommes : 51,26 ans. Cerise sur le gâteau, 73% des salariés de la DO ont plus de 50 ans.



Recrutements du trimestre:

4 CDI (à l'AE 1 Ingénieur Commercial, au CCOR 1 conseiller : travailleur handicapé et 2 à l'AD). Pour une fois sur ces embauches on a l'égalité H/F puisque 2F/2H. Départs définitifs : 46 dont 43 retraites, 1 démission, 2 décès. Effectifs à temps partiel : 943 salariés dont 255 TPS, 172 TPI et 139 Temps libérés.

La GPEC c'est pas sûr mais on va être moins nombreux...

L'entreprise n'en est pas sûre mais compte tenu des incertitudes portants sur l'évaluation des besoins et sur les prévisions des ressources, il est difficile aujourd'hui, de s'engager à moyen terme sur les moyens de convergence entre besoins et ressources. Pour SUD signer un chèque en blanc pour valider une politique de l'emploi floue et au rabais était hors de question ! Ce qui a été sûr c'est que toutes les Organisations présentes nous ont emboîtés le pas et n'ont pas validé le dossier GPEC.

En séance la direction nous annonce qu'il existe toujours certains postes à pourvoir dans certaines unités (par exemple, GTC au Havre, CSC Pabx à Caen) mais qu'ils n'apparaissent pas dans les offres internes. Pour postuler sur ces postes, il faut se faire connaître auprès d'Orange Avenir ou avoir des connaissances dans la ligne managériale. Nous avons donc demandé en séance que tous les postes soient de nouveau en visibilité sur le site Orange Jobs.

Fusion AVSC/CCOR, suite et ...

Pas beaucoup de nouveautés ce mois-ci, un schéma de l'unité future nous a été présenté, assez confus et avec quelques trous que SUD a demandé de combler. La direction s'est engagée à ce qu'aucun service ne ferme tant qu'il y aura du monde dedans (par exemple l'AT ou la gestion à Rouen). Par contre la convergence (« inter-canalité » qu'ils disent), comme on s'y attendait, pointe son nez ; la baisse de flux HOME implique pour la direction que les conseillers de ce secteur (pour l'instant) feront pendant leur temps mort un peu de mobile ou d'OPEN. La cellule 3P sera commune aux deux ex-Unités mais son fonctionnement sera plutôt copié sur celui du CCOR, qu'on nous dit. Ce qui est sûr c'est que la mutualisation des services va faire que le nombre de responsables de départements baissera et que les 'élus' vont voir ceux-ci (les départements) grossir avec à la clef plus de déplacements. Grosso-modo on n'en sait pas beaucoup plus, cela peut changer sur des points de détails.

Projet Immobilier des 2 lions

La direction nous a présenté deux projets malheureusement aucun des deux ne vont nous faire rugir de plaisir. En plus, le nouveau projet n'est qu'en phase d'étude avec peu d'éléments et surtout peu de réponses aux multiples questions de nos élus : nombre de place parking, restauration, nombre m2 par salarié...



La décision est prise les salariés de Tours Carlotti vont déménager en 2016 vers la Zone des deux lions, rue Marcel Dassault. A part cela pas grand-chose la surface par salariés sera quasi identique car pour l'état major même si un accord national sur les grand projet indique de s'appuyer sur des normes celle-ci sont obsolètes. Donc lorsqu'on trouve des préconisations à 10M² dans les fiches

INRS, la direction décide que cela sera 7m² : « C'est 6 aujourd'hui ! ». Effectivement si c'est pas pour faire mieux autant rester à Carlotti. 6m² c'est aussi la surface de « Bulles » pour mettre 4 ou 5 personnes pour du coaching et des briefs. Là nous sommes forcés de l'admettre, pas besoin de place pour presser des citrons, moins de place, plus de jus !

Il y aura un Restaurant Inter Entreprise de 180 à 200 couverts. Et précisément comment cela va fonctionner ? Euh... on ne sait pas.

Pour le parking moins de places qu'avant pour le même nombre de collègues. Mais à SUD on pose toujours les mauvaises (bonnes ?) questions : Si le PLU (plan local d'urbanisme) impose une place parking pour 40 m² et que le bâtiment fait 5200 M² (à la louche), c'est 83 ou 132 places en extérieur

qu'il faudra? Ah pardon ! il y a la GPEC et la perte 40% des effectifs en 2017 !

Les salariés de Maginot ne sont pas inclus mais ils le seront un jour... peut être...s'il reste des gens.

Dans son projet, en tout cas dans le document des indications d'écoles primaires et maternelles (des flèches sur une carte les indiquent même dans des jardins ouvriers !!), mais lorsqu'il s'agit de parler d'un accord national sur les crèches inter entreprises signé et promu par France Télécom : Pas question !!!! En gros et comme d'habitude nous pouvons craindre que le projet se fasse avec une soi-disant concertation avec les CHSCT, voir le personnel mais la direction va faire ce qu'elle veut, comme elle veut. Tellement bien qu'elle va signer une coquille vide en Juin pour un début de travaux en Janvier 2014. Nous serons peut être consultés sur les aménagements en 2017 ?

Consultation Rapport Egalité Hommes Femmes

La commission du CE a étudié les éléments que l'entreprise a pu lui fournir. De nombreux indicateurs réglementaires manquent encore à l'appel et la commission a invité les élus à ne pas se prononcer en séance. La situation comparée de 2012 sera donc représentée à un CE ultérieur suite à l'avis unanime de ne pas avoir d'avis sur la question (Cela a beaucoup embêté la direction). Les élus sont par contre d'avis d'établir une plaquette sur l'égalité professionnelle qui sera distribuée à tous les salariés afin de leur apporter des compléments d'information.



Vie du CE

Les élus du CE ont votés 3 résolutions.

La première pour demander la mise en place d'un forum logement par l'entreprise sur les sites de Tours, Orléans et Caen, à l'identique de ce qui a été fait à Rouen.

La seconde pour la mise en place d'une billetterie France Billet au travers du site Aravis. Ceci permettra de commander ses billets directement et de bénéficier ensuite du remboursement sur facture dans le plafond annuel des 180€.

La troisième concerne la distribution des livres enfants. La commission sélectionnera 1 livre parmi 4 livres choisis par les librairies par tranche d'âge. Les livres retenus par la commission ASC seront envoyés aux enfants au cours du second semestre. Les 5 tranches d'âge sont 0-3, 4-6, 7-9, 10-12, 13-15 ans. Cette année par manque de moyens et de temps, le jury n'a pu être mis en place pour le choix des livres.

Elu(e)s SUD

Titulaires : Annie Multon, Sylvain Boulant, Jean-Pierre Sauvegrain

Suppléants : Laurent Le Deunf, Yannick Le Morvan, Gilles Noël (Trésorier)

Représentant Syndical : Christine Papillon

Sud_BN_0231942600 sudp14@wanadoo.fr Sud_36-37_0247851111 sudp14.36-37@wanadoo.fr

Sud_HN_0235632020 sudp14.hn@orange.fr Sud_Loiret_0238837239 sudloiret@wanadoo.fr

